



Nous, enseignants de Flora Tristan et leurs représentants syndicaux ayant participé à l'action du lundi 2 juin, nous nous étonnons de la lettre qui nous a été adressée nommément et individuellement ce jeudi 12 juin par les services RH du rectorat de Paris, car elle ne répond pas à notre questionnement et nous protestons contre son contenu.

On nous rappelle à nos devoirs de réserve et de neutralité, mais nous savons ne les avoir enfreints en aucun cas. Une réunion convoquée à notre établissement avec un envoyé du rectorat devait permettre, nous avait-on dit, de clarifier ces points avec lui et d'expliquer comment et selon quelles intentions nous avons décidé et conduit cette action, spontanée et collective. Or, il semble au fond qu'il s'agissait, non de nous écouter et de dialoguer, mais seulement de relever les identités des participants afin de leur adresser ce courrier vexatoire et infantilisant, dont nos collègues et camarades de Guillaume Budé ont aussi fait les frais.

Cela laisse à penser que la seule préoccupation du ministère était de satisfaire a minima les odieux agitateurs de droite et d'extrême droite qui, main dans la main, ont tenté d'exploiter à nos dépens notre action dans le but de provoquer les réactions violentes des derniers et irréductibles soutiens au gouvernement fasciste israélien et à sa politique d'extermination d'un peuple programmée et menée de longue date. Dans un contexte où la négation des crimes contre l'humanité en cours à Gaza devient tout simplement impossible, alors que les perpétrateurs eux-mêmes et leurs relais ne cachent plus leurs desseins mais s'en vantent, et où les soutiens à Israël s'amenuisent de plus en plus, il faut à ces extrémistes irresponsables, aveuglés par la haine, faire feu de tout bois pour compromettre les gouvernements occidentaux afin de les maintenir dans le camp du gouvernement colonialiste d'Israël. Dans leur esprit, le devoir de réserve devient obligation de se taire et de servir fidèlement les pires injustices : mais ça, c'était avant 1945 ; ils semblent avoir oublié certains faits décisifs de notre histoire. Nous pas et c'est bien ce qui nous anime et fonde notre éthique citoyenne tout autant que professionnelle !

Le statut de fonctionnaire garantit la continuité de l'État français comme État de droit et comme régime démocratique représentatif. Ainsi, depuis 1946, le fonctionnaire est l'incarnation et le garant de l'application des valeurs fondamentales et constitutionnelles de la République française à travers l'État : liberté, égalité, fraternité. Cela implique aussi le bon exercice des responsabilités de l'État eu égard à ses engagements internationaux.

La liberté d'expression, les devoirs de réserve et de neutralité font du fonctionnaire le vecteur de ces valeurs et responsabilités de l'État vis à vis des usagers et bénéficiaires de son action, elles ne l'obligent pas à protéger et obéir aveuglément à un gouvernement qui s'avèrerait illégitime ou/et qui transgresserait ou/et menacerait les principes fondateurs essentiels de la démocratie et du droit.

La conscience et la liberté du fonctionnaire, protégées par son statut, lui font un devoir d'agir

et de s'exprimer dans l'intérêt commun et universel. C'est ce que nous avons fait en produisant et en diffusant cette vidéo dans nos réseaux dédiés à l'éducation ; notre présentation en tant qu'enseignants visait à défendre précisément par cette interpellation les principes civiques et éducatifs qui fondent notre métier ; c'est pourquoi nous avons également interpellé notre ministre et non seulement des responsables gouvernementaux en général. Nous l'avons fait en tant que citoyens dotés d'une responsabilité particulière du fait de notre fonction.

Nous n'avons pas pris parti pour une tendance politique, religieuse, idéologique, voire belligérante quelconque, mais nous avons exprimé notre préoccupation, notre empathie, notre douleur devant le viol de toutes les règles les plus élémentaires du droit des gens, du droit de la guerre, des conventions de protection des civils et du droit international, bref du droit en général dans une série de crimes contre l'humanité depuis longtemps reconnus et documentés par l'ONU, ses experts et des ONG telles qu'Amnesty International. Ces dévastations meurtrières touchent tout particulièrement des enfants assassinés en masse, ce qu'absolument rien ne justifie : on comprendra que cela nous concerne spécialement en tant qu'enseignants.

Nous considérons ainsi que, devant ce qui remplit tous les critères d'un génocide, il est criminel de se taire et de prétendre à la neutralité, d'autant que ce processus n'a pas commencé le 7 octobre mais bien avant : il atteint seulement aujourd'hui un stade terminal et irréversible.

Mais il est encore temps néanmoins de l'arrêter afin de rétablir le droit, la justice et la possibilité de vivre pour les survivants. Comme le résumait parfaitement nos collègues de Guillaume Budé, être neutre c'est prendre parti, face à une situation aussi terriblement dissymétrique.

Nous ne nous taisons pas !